






Catégorie du produit	Détail de la catégorie	
Produit en papier imprimé	Papier cadeau	
	Enveloppe	
	Sac cadeau	
Appareils électriques et électroniques	<p>Montres</p> <p>Nichoir sonore avec capteurs de mouvement</p> <p>Batteries externes, chargeurs</p> <p>Clés USB</p> <p>Souris sans fil</p> <p>Baffle Bluetooth</p> <p>Calculatrice</p> <p>Jouets électroniques</p> <p>Guirlandes lumineuses, lampes d'intérieur, torches et éclairages de vélo</p> <p>Mini fer à repasser de voyage</p> <p>Câble de recharge</p> <p>Chauffe-tasse</p> <p>Mini Aspirateur</p> <p>HUB USB a 4 ports</p> <p>Écoteurs sans fil</p> <p>Miroir de maquillage lumineux</p> <p>Lanterne Led</p> <p>Lampe de table ampoule</p> <p>Enseigne lumineuse Led à effet nèon</p> <p>Lamp à lave</p> <p>Lampe Led tornade</p> <p>Loupe avec lumière</p> <p>Veilleuse</p>	
Produits textiles	<p>Serviettes de plage</p> <p>Serviettes</p> <p>Serviettes de sport</p> <p>Serviettes cheveux</p> <p>Gante dèmaquillant</p> <p>Serviette turban à cheveux</p> <p>Bandeau pour cheveux</p> <p>Tablier</p> <p>Couverture à capuche</p> <p>Poncho èponge pour enfant</p> <p>Sac de plage</p>	
Jouets	<p>Les jouets font partie des filières soumises à la Responsabilité Élargie du Producteur, instituées par la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC).</p> <p>Les jouets, tels que définis à l'article 2 du décret n° 2010-166 du 22 février 2010 relatif à la sécurité des jouets qui désigne en particulier « les produits conçus pour être utilisés, exclusivement ou non, à des fins de jeu par des enfants de moins de quatorze ans ou destinés à cet effet », ainsi que les maquettes, puzzles et jeux de société.</p> <p>Tous les produits Legami étiquetés comme « jouet » doivent être éliminés de façon adéquate.</p> <p>Les produits « jouet » sont facilement identifiables par l'étiquette suivante, apposée sur l'emballage :</p>	